

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS140

présenté par
Mme Charrière, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de
l'éducation

ARTICLE 11

À l'alinéa 20, après le mot :

« personnes »,

insérer les mots :

« , y compris celles en situation de handicap, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à confier aux centres de formation d'apprentis la mission d'accompagner dans leur démarche les personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation par apprentissage.